



Délibération du Conseil Municipal Séance du Vendredi 28 Février 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
21	13	20

Vote
A l'unanimité
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 28 Février à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PERRIN Anne, Maire de Lécousse, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 21/02/2025 et affichés à la porte de la Mairie le 21/02/2025.

Présents : Anne PERRIN, Maire ; Hubert COUASON, Marylène LE BERRIGAUD, Jean-François BUFFET, Adjoint ; Sylvain BAUCHER, Guylène DUCLOS, Magali FONTAINE, Nicolas FOUGERAY, Cédric HELLOUIN, Anaïs JOURDAN, Adeline OLLIVIER, Martine SUPLOT, Didier VALLÉE, Conseillers municipaux.

Excusé(s) : Monique BODIN (pouvoir à Anaïs JOURDAN), Sylvain COTTO (pouvoir Sylvain BAUCHER), Christophe DRUGEOT (pouvoir à Didier VALLÉE), Fabienne ÉON (pouvoir à Martine SUPLOT), Sébastien ETIENNOUL (pouvoir à Hubert COUASON), Ahmed MDINI, Claudie ROGER (pouvoir à Mme le Maire), Claire SALLÉ (pouvoir à Magali FONTAINE).

Secrétaire de séance : Nicolas FOUGERAY

Objet de la délibération n°2025_014 – Finances - Subventions communales 2025

Rapporteur : M. Jean-François BUFFET

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le tableau ci-joint, récapitulant les propositions annuelles des commissions pour un montant total de 49 795,00 €, conformément aux montants demandés par les différentes associations.

Les crédits nécessaires sont prévus en section de fonctionnement du budget principal 2025.

Pour extrait conforme au registre,
Lécousse, le 03/03/2025
Anne PERRIN
Maire de Lécousse

Nicolas FOUGERAY
Secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 03/03/2025

Reçu en préfecture le 03/03/2025

Publié le



ID : 035-213501505-20250228-2025_014-DE

Annexe délibération n°2025_014 - Subventions communales 2025

Associations	Vote 2025	Observations
SECTEUR SOCIAL LOCAL		
C.C.A.S de LECOUSSE (dont subvention à ADMR - CLIC)	22 000,00 €	Subv. ADMR 5 880€ + CLIC 1 030€
Amicale des donateurs de sang - Fougères	50,00 €	
Group. Employeurs Sud Fougèrais (rempl. Agriculteurs)	100,00 €	
La ligue contre le cancer Ille et Vilaine	50,00 €	
Restos du Cœur - Section Fougères	500,00 €	
Alcool Assistance La Croix d'Or - Section de Fougères	50,00 €	
s/Total	22 750,00 €	
SECTEUR SPORTIF LECOUSSE		
Tennis Club Lécousse	0,00 €	
Tennis de Table Fougères - Javené - Lécousse	0,00 €	
Gym Adultes et Volley	0,00 €	
Palet Lécousois	0,00 €	
Football : Espérance de Lécousse	4 600,00 €	
Gym Club enfants	4 500,00 €	
Alliance Judo Fougères-Lécousse	3 500,00 €	
U.S.L. Vélo	400,00 €	
Foulées de Lécousse	200,00 €	
s/Total	13 200,00 €	
SECTEUR ANIMATION ET CULTURE - LECOUSSE		
Amicale des Aînés	0,00 €	
UNC - AFN - Soldats de France	600,00 €	
Association Culturelle Lécousse (ACLÉ)	1 320,00 €	
<i>Fonctionnement</i>	360,00 €	Mise en place du site internet
<i>Atelier d'échecs</i>	0,00 €	
<i>Atelier orchestre</i>	960,00 €	120€ x 8 enfants Lécousse - Musique
Comité de Jumelage	4 800,00 €	Prise en charge du barnum pour le marché de Noël, selon devis
Comité des Fêtes - Fête de la Saint Jean	4 500,00 €	Déblocage en fonction des actions
TAI CHI - Jardin Intérieur	0,00 €	
s/Total	11 220,00 €	
ACTIONS ENVERS LA JEUNESSE		
U.S.E.P. sport (école Montaubert Lécousse)	250,00 €	25 € x 10 classes
UGSEL sport (école Notre-Dame Lécousse)	175,00 €	25 € x 7 classes
Réseau Aides Spécialisées - Montaubert (s/forme four. Scol)	245,00 €	En fonction du nombre d'élèves scolarisés à Lécousse
s/Total	670,00 €	
<i>Part. aux activités sportives et culturelles ext. (6 à 18 ans)</i>	20 € / jeune	86 jeunes pour 2024/2025 } Selon délibération du 24 mai 2024
<i>Part. classe décou. avec verst. aux familles - 5 jeunes 2024</i>	40 € / jeune	
<i>Part. voy. collégiens & lycéens avec verst. aux familles - 18 jeunes pour 2024</i>	55 € / jeune	
<i>Bourse jeune 18 - 25 ans</i>		1 bourse votée en 2024
DIVERS		
Fédération Nation. des Accidentés du Travail - Fougères	40,00 €	
Prévention Routière - Rennes	30,00 €	
Société de chasse de Lécousse	250,00 €	Action ragondins
Association des Maires d'Ille-et-Vilaine	1 481,00 €	0,42 € / hbts pour 2025 avec 3 526 hbts
Association des Maires Ruraux d'Ille-et-Vilaine	154,00 €	
s/Total	1 955,00 €	
TOTAL GENERAL	49 795,00 €	

Anne PERRIN,
Maire de Lécousse





Délibération du Conseil Municipal Séance du Vendredi 28 Février 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
21	13	20

Vote
A l'unanimité
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 28 Février à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PERRIN Anne, Maire de Lécousse, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 21/02/2025 et affichés à la porte de la Mairie le 21/02/2025.

Présents : Anne PERRIN, Maire ; Hubert COUASNON, Marylène LE BERRIGAUD, Jean-François BUFFET, Adjoint ; Sylvain BAUCHER, Guylène DUCLOS, Magali FONTAINE, Nicolas FOUGERAY, Cédric HELLOUIN, Anaïs JOURDAN, Adeline OLLIVIER, Martine SUPIOT, Didier VALLÉE, Conseillers municipaux.

Excusé(s) : Monique BODIN (pouvoir à Anaïs JOURDAN), Sylvain COTTO (pouvoir Sylvain BAUCHER), Christophe DRUGEOT (pouvoir à Didier VALLÉE), Fabienne ÉON (pouvoir à Martine SUPIOT), Sébastien ETIENNOUL (pouvoir à Hubert COUASNON), Ahmed MDINI, Claudie ROGER (pouvoir à Mme le Maire), Claire SALLÉ (pouvoir à Magali FONTAINE).

Secrétaire de séance : Nicolas FOUGERAY

Objet de la délibération n°2025_015 – Point à temps 2025 - Désignation du prestataire suite à consultation

Rapporteur : M. Hubert COUASNON

Pour la réalisation du point à temps 2025, une consultation a été réalisée auprès de deux entreprises.

Au regard de l'analyse, le **Conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir le devis de l'entreprise BEAUMONT TP aux montants suivants :**

- **point à temps manuel : 1 420 € HT / tonne**
- **point à temps automatisé : 1 035 € HT / tonne**

Avec la réalisation de 8 tonnes de point à temps manuel et 18 tonnes de point à temps automatisé, la prestation est évaluée à un coût global de 29 990,00 € HT.

Les crédits nécessaires seront prévus en section de fonctionnement du budget principal 2025.

Pour extrait conforme au registre,
Lécousse, le 03/03/2025
Anne PERRIN
Maire de Lécousse

Nicolas FOUGERAY
Secrétaire de séance





Délibération du Conseil Municipal Séance du Vendredi 28 Février 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
21	13	20

Vote
A l'unanimité
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 28 Février à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PERRIN Anne, Maire de Lécousse, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 21/02/2025 et affichés à la porte de la Mairie le 21/02/2025.

Présents : Anne PERRIN, Maire ; Hubert COUASNON, Marylène LE BERRIGAUD, Jean-François BUFFET, Adjoint ; Sylvain BAUCHER, Guylène DUCLOS, Magali FONTAINE, Nicolas FOUGERAY, Cédric HELLOUIN, Anaïs JOURDAN, Adeline OLLIVIER, Martine SUPIOT, Didier VALLÉE, Conseillers municipaux.

Excusé(s) : Monique BODIN (pouvoir à Anaïs JOURDAN), Sylvain COTTO (pouvoir Sylvain BAUCHER), Christophe DRUGEOT (pouvoir à Didier VALLÉE), Fabienne ÉON (pouvoir à Martine SUPIOT), Sébastien ETIENNOUL (pouvoir à Hubert COUASNON), Ahmed MDINI, Claudie ROGER (pouvoir à Mme le Maire), Claire SALLÉ (pouvoir à Magali FONTAINE).

Secrétaire de séance : Nicolas FOUGERAY

Objet de la délibération n°2025_016 – Réfection du réseau d'eaux pluviales à la Pépinière - Devis

Rapporteur : Hubert COUASNON

Des travaux de réfection du réseau d'eaux pluviales doivent être réalisés à la Pépinière, avec reprise d'un busage sur 125 ml et pose de grilles.

Deux entreprises ont été consultées et après analyse des devis, **le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise BEAUMONT TP pour un montant de 21 470,05 € HT.**

Les crédits nécessaires seront prévus en section de fonctionnement du budget principal 2025.

Pour extrait conforme au registre,
Lécousse, le 03/03/2025
Anne PERRIN
Maire de Lécousse



Nicolas FOUGERAY
Secrétaire de séance



Délibération du Conseil Municipal Séance du Vendredi 28 Février 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
21	13	20

Vote
A l'unanimité
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 28 Février à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PERRIN Anne, Maire de Lécousse, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 21/02/2025 et affichés à la porte de la Mairie le 21/02/2025.

Présents : Anne PERRIN, Maire ; Hubert COUASNON, Marylène LE BERRIGAUD, Jean-François BUFFET, Adjoints ; Sylvain BAUCHER, Guylène DUCLOS, Magali FONTAINE, Nicolas FOUGERAY, Cédric HELLOUIN, Anaïs JOURDAN, Adeline OLLIVIER, Martine SUPIOT, Didier VALLÉE, Conseillers municipaux.

Excusé(s) : Monique BODIN (pouvoir à Anaïs JOURDAN), Sylvain COTTO (pouvoir Sylvain BAUCHER), Christophe DRUGEOT (pouvoir à Didier VALLÉE), Fabienne ÉON (pouvoir à Martine SUPIOT), Sébastien ETIENNOUL (pouvoir à Hubert COUASNON), Ahmed MDINI, Claudie ROGER (pouvoir à Mme le Maire), Claire SALLÉ (pouvoir à Magali FONTAINE).

Secrétaire de séance : Nicolas FOUGERAY

Objet de la délibération n°2025_017 – CAF - Convention d'objectifs et de financement pour l'ALSH - Avenant de prolongation 2025

Rapporteur : Mme le Maire

La convention d'objectifs et de financement de la CAF pour l'ALSH est arrivée à échéance le 31 décembre 2024.

Afin d'aligner la date de fin de cette convention sur celle de la Convention Territoriale Globale – CTG – signée à l'échelle de Fougères Agglomération, la CAF propose un avenant de prolongation d'une année, portant la date de fin de la convention d'objectifs et de financement au 31 décembre 2025.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte cet avenant et autorise Mme le Maire ou un Adjoint à le signer.

Pour extrait conforme au registre,
Lécousse, le 03/03/2025
Anne PERRIN
Maire de Lécousse



Nicolas FOUGERAY
Secrétaire de séance



Délibération du Conseil Municipal Séance du Vendredi 28 Février 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
21	13	20

Vote
A l'unanimité
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 28 Février à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PERRIN Anne, Maire de Lécousse, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 21/02/2025 et affichés à la porte de la Mairie le 21/02/2025.

Présents : Anne PERRIN, Maire ; Hubert COUASON, Marylène LE BERRIGAUD, Jean-François BUFFET, Adjoint ; Sylvain BAUCHER, Guylène DUCLOS, Magali FONTAINE, Nicolas FOUGERAY, Cédric HELLOUIN, Anaïs JOURDAN, Adeline OLLIVIER, Martine SUPLOT, Didier VALLÉE, Conseillers municipaux.

Excusé(s) : Monique BODIN (pouvoir à Anaïs JOURDAN), Sylvain COTTO (pouvoir Sylvain BAUCHER), Christophe DRUGEOT (pouvoir à Didier VALLÉE), Fabienne ÉON (pouvoir à Martine SUPLOT), Sébastien ETIENNOUL (pouvoir à Hubert COUASON), Ahmed MDINI, Claudie ROGER (pouvoir à Mme le Maire), Claire SALLÉ (pouvoir à Magali FONTAINE).

Secrétaire de séance : Nicolas FOUGERAY

Objet de la délibération n°2025_018 – Urbanisme - Rétrocession des espaces communs du lotissement de la Mésangère 2

Rapporteur : Mme Marylène LE BERRIGAUD

Par délibération n°2014_147 du 12 décembre 2014, le Conseil municipal a validé la convention de rétrocession avec la société SNC LA MESANGERE, aménageur du lotissement Les Jardins de la Mésangère 2, en vue de l'intégration dans le domaine communal des espaces communs après leur réalisation complète (voirie, réseaux et espaces verts).

Conformément à celle-ci, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **d'accepter la rétrocession à titre gratuit de l'ensemble des équipements et espaces communs (pour une superficie totale de 11 940 m²) cadastrés :**
 - **AY n°200, pour une superficie de 5 658 m²**
 - **AY n°220, pour une superficie de 1 928 m²**
 - **AY n°223, pour une superficie de 125 m²**
 - **AY n°225, pour une superficie de 129 m²**
 - **AY n°227, pour une superficie de 143 m²**
 - **AY n°229, pour une superficie de 114 m²**
 - **AY n°231, pour une superficie de 1 m²**
 - **AY n°233, pour une superficie de 123 m²**
 - **AY n°235, pour une superficie de 95 m²**
 - **AY n°240, pour une superficie de 807 m²**
 - **AY n°256, pour une superficie de 111 m²**
 - **AY n°266, pour une superficie de 2 575 m²**
 - **AY n°267, pour une superficie de 131 m²**

Envoyé en préfecture le 03/03/2025

Reçu en préfecture le 03/03/2025

Publié le

ID : 035-213501505-20250228-2025_018-DE



- **d'autoriser Mme le Maire ou un Adjoint à signer l'acte notarié transférant ces biens dans le domaine public communal ; les frais seront à la charge du lotisseur.**

En conséquence, il convient d'actualiser le linéaire de voirie communale qui est ainsi porté de 31 882.5 ml à 32 713.5 ml selon le détail suivant :

- VC 100 – suite de la rue Sophie Trébuchet : 124 ml
- VC 102 – suite de la rue Marie-Angèle Duval : 146 ml
- VC 117 – rue Elisa Mercœur : 281 ml
- VC 118 – rue Jeanne de France : 280 ml

Le Conseil municipal prend acte à l'unanimité de ce nouveau linéaire de voirie communale à 32 713.5ml. Le tableau de classement des voies dans le domaine public communal sera ainsi complété.

Pour extrait conforme au registre,
Lécousse, le 03/03/2025
Anne PERRIN
Maire de Lécousse

Nicolas FOUGERAY
Secrétaire de séance

